



Lundi 19 Juin 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 13 juin 2023
- Affichage de la convocation : 13 juin 2023

► DÉLIBÉRATION N° DEL_044_2023

► OBJET : Point n° 2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET DE DROITS DE TIRAGE 2023 POUR L'UTILISATION DU PARC DES EXPOSITIONS

► PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

► EXCUSÉS :

Madame Caroline THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Denise NOTON.
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.
Monsieur Benjamin DIRX.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN

Le Parc des expositions, géré par la SNC Mâcon Évènements, accueille régulièrement des manifestations organisées par des associations mâconnaises.

Afin de soutenir ces associations, la Ville de MÂCON entend apporter son concours à l'organisation de quatre manifestations par le biais de l'attribution de subventions et de droits de tirage.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 12/06/2023,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 31/05/2023,

Après les interventions de Monsieur Emmanuel JALLAGEAS et de Monsieur Jean PAYEBIEN,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (6 élus ne prennent pas part au vote) :

- d'accorder les subventions et droits de tirage suivants pour l'utilisation du Parc des expositions :

BÉNÉFICIAIRES	MANIFESTATIONS	DATES	MONTANT DE LA SUBVENTION	POUR INFORMATION	
				Aide en nature apportée par la Ville dans le cadre de ses droits de tirage	Coût restant à la charge du bénéficiaire
Association Mâcon Portugais	Repas Dansant	05 novembre 2022	5 124,00 €	0,00 €	0,00 €
Mâcon France Doubles 2023	Championnat de France de Boules	07 au 09 juillet 2023	21 000,00 €	48 803,30 €	34 020,89 €
Lions Club Mâcon	Congrès du Lions Club	22 octobre 2023	0,00 €	10 464,87 €	9 403,83 €
Les Vendanges de l'Humour	Festival de l'Humour	23 au 25 novembre 2023	2 450,00 €	33 518,92 €	14 657,50 €

Il est précisé que les associations concernées devront fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

26 JUIN 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire